

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 1^{er} juin 2011 portant
autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France**

NOR : ETSH1130461A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Fatou DIALLO AGNE, née le 13 janvier 1965, à Saint-Louis (Sénégal), est autorisée à exercer temporairement la médecine dans le service de biochimie, pôle de biologie médicale du professeur Jean-Christophe PAGES, au centre hospitalier universitaire régional de Tours, 37044 Tours Cedex, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée du 1^{er} mai 2011 au 31 octobre 2011.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 1^{er} juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :
*L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines
du système de soins,*
M. LENOIR-SALFATI